

IL N'EXISTE AUCUN PRODUIT ZERO-IMPACT

Produits « vert », « écologiques », « bon pour l'environnement »... tous ont des impacts négatifs sur l'environnement :

- Tout produit a besoin de matières et d'énergie pour être fabriqué
- Tout produit doit être transporté
- Tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet...

L'enjeu est d'identifier quel produit entraîne moins d'impact qu'un autre pour le même usage.

Adresses utiles :

- Réseau environnement entreprises lorraines REEL :
www.lorraine-reel.net/
- Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie:
www.ademe.fr/
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr/

Arnaud STAPUREWICZ | Chargé de Mission DIB/DID

arnaud.stapurewicz@ageme.fr

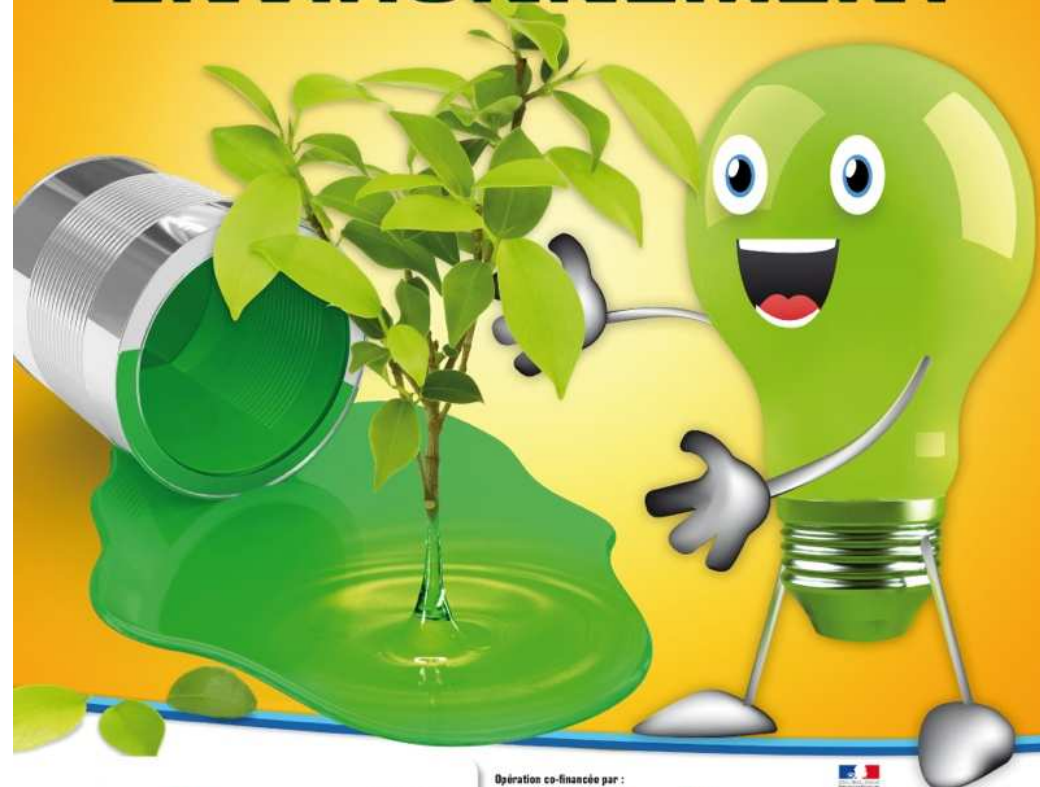
Tél. direct : +33 (0)3 87 82 88 23 | Port.: +33 (0)6 75 30 42 47

AGEME
AGENCE POUR L'EXPANSION DE LA MOSELLE-EST

8 rue Nicolas Colson – BP 87
57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex
Tél.: +33 (0)3 87 82 88 24
Fax : +33 (0)3 87 82 88 80
accueil@ageme.fr | www.moselle-est.fr

Le partenaire du développement du territoire de Moselle-Est

UTILISONS DES PRODUITS RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT



MOSELLE EST

Opération co-financée par :



Changeons nos habitudes vers plus d'éco !

PLAN D'ACTION

« Utilisons des produits respectueux de notre environnement »

Certains produits sont plus respectueux de l'environnement : leur cycle de vie est moins consommateur de matières et d'énergie (produits "bio", produits locaux, produits réutilisés et recyclés...), génère moins de déchets (ventes en vrac, emballages consignés...) ou induit moins de rejets de substances non dégradables dans le milieu. La consommation de ces produits en remplacement des produits conventionnels contribue à réduire les pressions sur l'environnement.

Les bonnes pratiques :

➤ La Substitution d'un produit néfaste pour l'environnement:

La substitution ne consiste pas simplement à remplacer un produit par un autre produit ou par un procédé moins nocif pour l'environnement. Chaque situation étant unique, il convient de mener une analyse propre à l'entreprise prenant en compte non seulement les contraintes de fonctionnement et de production, mais aussi les conséquences de la substitution envisagée. Cette démarche peut conduire à des modifications aux postes de travail, à la mise en place de nouveaux équipements ou procédés.

La recherche de solutions alternatives doit prendre en compte les paramètres suivants :

- dangerosité du nouveau produit ou procédé (pour la santé, la sécurité ou l'environnement... Il ne s'agit pas en effet de déplacer le risque !),
- efficacité de la solution,
- compatibilité éventuelle avec les matériaux utilisés au poste de travail,
- adéquation avec les équipements en place,
- conséquences pour la conduite et la maintenance des procédés,
- impact de la solution sur la protection du personnel et de l'environnement,
- contraintes éventuelles de la solution pour le personnel,
- coût de la mise en œuvre.

Exemple des solvants organiques :

Favorisée par leur volatilité, la migration des solvants dans l'air atmosphérique peut être à l'origine de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, la production de smog photochimique et la contamination des sols et des eaux.

Par exemple, la fontaine de dégraissage biologique permet de substituer un procédé à base de solvants par une solution contenant des micro-organismes qui vont ainsi dégrader les polluants issus du dégraissage et régénèrent la solution en continu ce qui engendre moins de déchets et permet de biodégrader de nombreux composés hydrocarbonés

➤ Les Eco-achats

Une Entreprise écoresponsable en matière d'achat :

- repense sa politique pour acheter mieux, intègre les critères environnementaux lors de la préparation des marchés, privilégie les normes ou les labels, favorise l'usage des produits les plus respectueux de l'environnement,
- enclenche une démarche exemplaire pour créer un effet d'entraînement sur le marché,
- développe des actions "pédagogiques" destinées à l'ensemble de la population

Vous pouvez leur faire confiance :

